



BULLETIN DE TOURNES

N° 64

89 mars 2024

Madame, Monsieur,

Le genre humain a ceci de particulier qu'il est habité par une propension naturelle à remarquer plus souvent ce qui va mal plutôt que les événements plus heureux.

Notre village, pour accueillant soit-il, n'échappe pas à cette règle et les élus sont le réceptacle presque obligé pour recueillir les observations des uns, les récriminations des autres et les réprobations des derniers.

N'en soyons ni surpris, ni offusqués. Cela fait partie aussi de la fonction de maire, d'adjoint ou de simple conseiller municipal.

Ce n'est pas, bien sûr, l'aspect le plus gratifiant de la fonction d'élu. Et il est certes plus agréable d'observer que, quelquefois, les situations les plus embêtantes peuvent trouver un dénouement heureux, presque inattendu.

Un exemple parmi d'autres. Il y a peu de temps, nombre d'habitants ont observé une panne de l'éclairage public dans leur secteur. Et comme toujours, cela survient le dimanche, avec donc peu d'espoir que les choses puissent rentrer en bon ordre avant le lendemain. Et bien non ! Grâce à la vigilance de l'adjoint au maire en charge des travaux et la réactivité du technicien de la FDEA, responsable de la maintenance de l'éclairage sur notre commune, la lumière revenait le soir même.

Même le dimanche, de bonnes âmes protectrices veillent au bien-être des habitants de notre village, en toute discrétion et avec efficacité. Cela méritait bien d'être salué...pour une fois.

Et si on prenait l'habitude de se dire aussi les choses quand elles vont bien ?

Bien cordialement à vous,

*Aline HAPLIK
Maire de Tournes*



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 19 février 2024 - 20h00

Résumé du procès-verbal (Le procès-verbal intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

Mme Pascale ANSELMO, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gérard CARBONNEAUX, M. Philippe CLAUSSE, Mme Aline HAPLIK, M. Christian LENOBLE, Mme Annette MARCHAND, Mme Mathilde RENOLLET, Mme Morgane PETIT, Mme Chantal VAN DEN ABEELE.

Absents ayant donné pouvoir

Mme Corinne BOCQUET (pouvoir à Mme Pascale ANSELMO)
M. Romaric DANCRE (pouvoir à Mme Isabelle BERTRAND)
M. Thibault FAY (pouvoir à Mme Aline HAPLIK)

Absents excusés

M. Johann PRZYBYLSKI, M. Gwénaél WEBER

Secrétaire de séance

M. Gérard CARBONNEAUX.

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Mme Aline HAPLIK, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil désigne M. Gérard CARBONNEAUX comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 11 janvier 2024 est approuvé.

Informations sur les décisions du maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Décision n° 2024/01 du 08/01/2024: attribution d'un marché de fournitures au Groupe PLG pour l'achat de produits et matériels de nettoyage, pour un montant TTC de 1 157,69 euros.

Décision n° 2024/02 du 23/01/2024 : attribution d'un marché de fournitures à Pierre le GOFF pour l'achat de produits d'entretien des bâtiments communaux 2024 et accessoires pour la salle multisport pour un montant TTC de 2 506,80 euros.

Décision n° 2024/03 du 23/01/2024 : attribution d'un marché de services à la SAS ID VERDE pour l'abattage et l'élagage d'arbres aux abords de la salle multisport pour un montant TTC de 1 335,36 euros.



Subventions aux associations locales pour 2024

A l'unanimité, le conseil attribue un montant de subventions de 5 200 euros réparti entre treize associations de Tournes.

Subventions aux associations extérieures à Tournes pour 2024

A l'unanimité, le conseil attribue un montant de subventions de 400 euros réparti entre deux associations extérieures à Tournes.

Subventions à des associations caritatives pour 2024

A l'unanimité, le conseil attribue un montant de subventions de 450 euros réparti entre les Donneurs de sang et les Restaurants du Cœur.

Tarifs 2024 des concessions de cimetière

A l'unanimité, le conseil reconduit à l'identique le tarif des concessions de cimetière :

- | | |
|---|---------|
| - Concessions trentenaires : | 130 € |
| - Concessions cinquantenaires : | 180 € |
| - Columbarium : | |
| pour 10 ans | 300 € |
| pour 15 ans | 450 € |
| pour 30 ans | 810 € |
| pour 50 ans | 1 200 € |
| - Plaque mémoire pour le jardin du souvenir : | 140 € |

Tarifs 2024 des emplacements de forains

A l'unanimité, le conseil décide de mettre à disposition les emplacements forains pour la fête patronale 2024 aux tarifs suivants :

- Manèges enfantins : 40 €
- Confiserie : 20 €
- Auto-scooter : 80 €
- Stand de tir : 20 €
- Pêches aux canards : 20 €.

Tarifs 2024 de location d'une parcelle communale

A l'unanimité, le Conseil reconduit pour 2024 le tarif 2023 de location d'une parcelle communale à un particulier.

Bons d'achat de Noël 2024 pour le personnel communal

A l'unanimité, le Conseil reconduit pour 2024 la valeur des bons d'achat offerts par la commune aux membres du personnel communal et à leurs enfants.

Attribution de prix pour le concours 2024 des maisons fleuries

A l'unanimité, le Conseil décide de renouveler le concours des maisons



fleuries en 2024 et fixe à 750 euros la valeur des récompenses offertes sous forme de bons d'achat ou de plantes.

Adhésion 2024 au Conseil National des Villes et Villages Fleuris

A l'unanimité, le conseil renouvelle l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2024, pour un montant de 175 euros.

Distribution de barquettes de fleurs à la population pour 2024

A l'unanimité, le conseil reconduit en 2024 la distribution gratuite de barquettes de fleurs aux habitants de la commune et fixe à 1 200 euros TTC l'enveloppe consacrée à cette opération.

Approbation du comptes rendus de la CLECT du 21/12/2023

A l'unanimité, le conseil approuve le compte rendu.

Motion d'opposition à la création une forêt primaire

A l'unanimité, le conseil s'oppose à tout projet de création d'une forêt primaire dans les Ardennes.

Zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR)

A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas proposer sur le territoire de la commune, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes.

Questions diverses

Prime de pouvoir d'achat exceptionnel

Le conseil propose à la majorité l'institution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnel.

Intervention de M. Christian LENOBLE, Adjoint aux travaux et à l'urbanisme

- Information sur les dossiers demandes d'urbanisme en cours.
- Compte rendu de la réunion du Comité vélo pour la mise en œuvre du schéma cyclable d'Ardenne Métropole.

Intervention de Mme Aline HAPLIK, Maire

- Évolution juridique du dossier de la SCI La Grange Lecomte.

Intervention des conseillers municipaux

- Demande de Mme Mathilde RENOLLET de créer un arrêt bus à la maison médicale.

La séance est levée à 22h47.



Conseil d'administration du C.C.A.S.

Réunion du 21 février 2023 - 19h00

Présents :

Mme Aline HAPLIK, Présidente

Mme Pascale ANSELMO, Vice-présidente

Membres élus : Mmes Annette MARCHAND, Chantal VAN DEN ABEELE.

Membres nommés : Mmes Maryline ISCHARD, Francine SAINTOURENS, M. Jean-Pierre BOREL.

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme Isabelle BERTRAND donnant pouvoir à Mme Annette MARCHAND

Mme Corinne BOCQUET donnant pouvoir à Mme Pascale ANSELMO

M. Olivier SAVATTE donnant pouvoir à M. Jean-Pierre BOREL

Mme Agnès VELPRY donnant pouvoir à Mme Francine SAINTOURENS

Absente excusée :

MM. Johann PRZYBYLSKI, Tony ROCH.

Élu secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BOREL.

Début de la séance à 19h00.

1 – Expérimentation du compte financier unique

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'expérimenter le Compte Financier Unique sur les comptes de l'exercice budgétaire 2023 du CCAS de Tournes, approuve la convention entre le CCAS de Tournes et l'État et autorise la présidente à la signer.

2 - Secours en argent et bons d'achat 2024 pour les personnes porteuses d'un handicap

A l'unanimité le conseil renouvelle pour 2024 les tarifs 2023.

- 100 € aux personnes portant un handicap reconnu égal ou supérieur à 80 % ;
- 50 € aux personnes portant un handicap égal ou supérieur à 50 % ;

selon les critères suivants :

- domiciliation de la personne à Tournes,
- inscription de la demande au CCAS de Tournes,
- photocopie de la notification MDPH justifiant le taux du handicap,
- RIB au nom de la personne portant un handicap égal ou supérieur à 80 %.

Au 31 décembre 2023, 12 personnes ayant un handicap égal ou supérieur à 80 % répondent aux critères et 9 personnes ayant un handicap entre 50 et 75 %.

3 – Cadeau carte naissance

A l'unanimité, le conseil décide de porter le montant de chaque carte cadeau offerte pour toute naissance d'un enfant dont la famille réside à Tournes, de 20 € à 25€, en raison de l'inflation.

4 – La MILO : Atelier Virtuel le vendredi 23 février et Atelier Santé le mercredi 21 février

Le conseil est informée de l'organisation par la MILO d'un atelier santé le 21 février et d'un atelier casque virtuel le 23 février.

5 - Organisation de la chasse aux œufs Pâques 2024

La chasse aux œufs se tiendra le mercredi 3 avril 2024 à partir de 15h, selon l'organisation suivante :

- Les enfants chercheront les œufs cachés dans la Pépinière avec l'aide des personnages d'Alice aux pays des Merveilles de Lewis Carroll.
- Chaque enfant recevra un sachet de chocolats en échange des œufs récoltés.
- Un goûter sera offert à l'issue de la manifestation.
- Les inscriptions se feront en mairie.
- Des décorations de Pâques seront placées place Jean Bourguignon.

6 - Location de costumes

A l'unanimité, le conseil décide de louer cinq costumes pour l'animation de la chasse aux œufs, pour la somme de 150 €.

7 - Tickets de manèges 2024

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer des tickets de manège pour la fête patronale des 22 et 23 juin prochain, pour les enfants domiciliés à Tournes.

- Cycles 1 et 2 : 2 tickets par enfant ;
- Cycle 3 : 2 jetons par enfant.

Les tickets à retirer en mairie lors des permanences des 20 et 21 juin 2024.

8 – Organisation Octobre Rose 2024

Madame ANSELMO propose de poursuivre les actions engagées en faveur de la lutte contre le cancer du sein. Une marche gourmande sera organisée le 6 octobre 2024. Le parcours passera par Charroué, avec une boucle pour ceux qui le souhaite par Montcornet.

9 – Organisation Saint-Nicolas 2024

La date est fixée au dimanche 8 décembre 2024, à partir de 15 h. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de retenir la compagnie

LINEC TACOCHE pour 850 € GUSO inclus, pour un spectacle de magie humoristique : « la fabrique de Dumbeldor »

10 - Âge des ayants droits au colis ou au repas des aînés

Le CCAS décide à l'unanimité de porter l'âge d'éligibilité des bénéficiaires des colis ou du repas de fin d'année à 67 ans.

11 - Colis des Anciens

Le conseil décide à l'unanimité de réévaluer de 5 euros la fourchette de prix du colis des anciens :

- 22 à 25 euros pour une personne seule ;
- 30 à 35 euros pour un couple.

12 - Repas des Anciens

Repas : la date est fixée au dimanche 1^{er} décembre 2024 à partir de 12h30. La Maison Grandjean est retenue en priorité comme traiteur ou, à défaut, MATMIN.

Animation : le conseil retient le Duo Christel'Laurent (chanteuse, accordéon + Clavier) pour la somme de 760 € GUSO inclus.

13 – Convention d'occupation temporaire des locaux du Pôle Scolaire de Tournes

La convention établie entre Le Syndicat Intercommunal du Pôle Scolaire de Tournes et l'ALSH 7 dépendant du CCAS, décrit les conditions générales relatives à la convention d'occupation précaire. Elle est tacitement reconductible jusqu'en 2026.

14 – Rattachement de l'ALSH au CCAS de Tournes pour l'été 2024

A l'unanimité, le Conseil décide de rattacher l'ALSH au CCAS de TOURNES pour la période du 8 juillet 2024 au 9 août 2024 inclus.

15- Création d'emplois non permanents pour besoins saisonniers

A l'unanimité, le conseil d'administration :

- décide de créer l'emploi non permanent pour besoins saisonniers du 8 juillet au 9 août 2024 inclus au plus tard, pour un adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} Classe Echelle C2 à l'échelon 7 et, au maximum, pour huit adjoints territoriaux d'animation de 2^{ème} classe (en fonction de l'âge et de l'effectif global du centre) Echelle C1, échelon 1,
- décide de dégager les crédits correspondants,
- donne pouvoir à la présidente pour le recrutement des agents,

- autorise la président à signer les contrats.

14 - Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à l'ALSH 7 (agent d'entretien)

A l'unanimité le conseil d'administration :

- décide de créer l'emploi non permanent d'un adjoint technique territorial pour besoins saisonniers du 8 juillet au 9 août 2024 inclus au plus tard,
- décide de dégager les crédits correspondants,
- donne pouvoir à la présidente pour le recrutement de l'agent,
- autorise la présidente à signer le contrat.

15 - Tarification ALSH été 2024

Le Conseil d'Administration propose de reconduire en 2024 les tarifs appliqués en 2023 (avec un minimum de 3 jours de participation par semaine afin d'éviter pour l'ALSH des perturbations dans l'organisation : pour les validations d'activités, les programmations de transport, les réinscriptions au jour le jour...).

- Communes adhérentes à l'ALSH 7 - Prix de repas : 5 euros

Revenu fiscal de référence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
< 10 800 € QF < 630	8 €/ enf/j	7 €/ enf/j	6 €/ enf/j
10 800 € à 21 600 €	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j	7 €/ enf/j
21 600 € à 36 000 €	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j
> 36 000 €	11 €/ enf/j	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j

- Communes extérieures - Prix de repas : 5 euros

Revenu fiscal de référence	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
< 10 800 € QF < 630	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j	8 €/ enf/j
10 800 € à 21 600 €	11 €/ enf/j	10 €/ enf/j	9 €/ enf/j
21 600 € à 36 000 €	12 €/ enf/j	11 €/ enf/j	10 €/ enf/j
> 36 000 €	13 €/ enf/j	12 €/ enf/j	11 €/ enf/j

16 - Remboursement des journées pour enfant malade

A l'unanimité, le conseil d'administration décide que toute absence ou

tout repas non pris à la cantine non justifié(e) n'est pas remboursable. Pour prétendre à un remboursement, un certificat médical accompagné du RIB des parents est à remettre obligatoirement au directeur du centre, au plus tard, avant la fin du centre, soit le 9 août 2024.

17 - Participation de l'ALSH 7 aux frais de déplacement de l'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe de l'ALSH

A l'unanimité, le conseil d'administration donne un accord de principe pour rembourser exclusivement les frais de déplacement à l'adjoint territorial d'animation principal 2^{ème} classe, pendant toute la période de fonctionnement du centre, pour l'été 2024, liés aux déplacements occasionnés dans le cadre d'achats divers pour l'ALSH ou pour se rendre sur les lieux d'activités organisés pendant le centre.

16 - Proposition de changement de traiteur

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de conserver API comme traiteur.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.



Affaires administratives

◆ Métiers des administrations et des collectivités territoriales

La Licence professionnelle "Métiers des administrations et des collectivités territoriales" formera dès la rentrée scolaire de septembre à une insertion immédiate dans les principaux métiers des collectivités locales.

Ce diplôme national vise à former des étudiants déjà titulaires d'un Bac +2 et permet l'acquisition rapide d'une qualification professionnelle dans les domaines de la gestion des finances et des marchés publics, de la gestion des ressources humaines et des affaires juridiques et administratives.

La formation sera dispensée sur le Campus des Comtes de Champagne à Troyes.

Cette formation s'adresse à :

- des étudiants, en formation initiale, souhaitant rejoindre un champ professionnel offrant de réelles perspectives d'évolution dans des métiers diversifiés,
- des demandeurs d'emploi, saisissant l'opportunité d'une requalification permettant une nouvelle orientation professionnelle,
- des salariés souhaitant se reconvertir.



Réglementation

◆ Inscription sur les listes électorales : avant le 1^{er} ou le 3 mai

Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024. Pour voter, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, et être inscrit sur les listes électorales. Chaque électeur peut vérifier s'il est inscrit en se rendant sur la page internet :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE>.

La date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est fixée :

- au 1^{er} mai 2024 pour les inscriptions en ligne ;
- au 3 mai 2024 pour les inscriptions par courrier, en mairie ou en consulat.

L'inscription des jeunes de 18 ans est en principe automatique mais il est prudent de vérifier son inscription.



Fêtes et cérémonies

◆ Distribution de fleurs

La municipalité renouvelle en 2024 son opération distribution de fleurs (bon de réservation joint à ce bulletin et à déposer en mairie avant le 17 mars). Est également renouvelée la commande groupée de géraniums et de pétunias aux tarifs négociés par la commune.

Les barquettes seront à retirer le samedi 18 mai 2023 en drive sur le parking de la salle des fêtes, de 13h00 à 16h00.

◆ Un concert d'une qualité exceptionnelle

L'Harmonie SNCF de Charleville et l'orchestre d'Harmonie Avesne-sur-Helpe ont livré une prestation exceptionnelle le 28 janvier dernier devant une salle des fêtes pleine à craquer. Les 300 personnes présentes, un record, ont apprécié comme il se doit ce grand moment musical et l'ont fait savoir par leurs applaudissements nourris.



Vie associative

◆ Une marche gourmande organisée par les parents d'élèves

L'Association des parents d'élèves de l'école de Tournes organise une marche gourmande, le samedi 25 mai 2024, à partir de 9h30. Départ de Montcornet pour une boucle de 6.2km et 2 étapes gourmandes dont le repas du midi au Mont-Cornu.

Prix : adulte 28 euros et 18 euros pour les enfants. Réservation obligatoire avant le 15 Avril 2024.

Renseignements par mail : apedetournes@gmail.com



Environnement

◆ Collecte des déchets verts : inscription avant fin avril

Les personnes âgées d'au moins 75 ans ou handicapées titulaires d'une carte d'invalidité peuvent bénéficier du ramassage à domicile des déchets verts par Ardenne Métropole d'avril à novembre 2024. Les personnes éligibles souhaitant bénéficier de ce service pour la première fois doivent s'inscrire auprès d'Ardenne Métropole avant la fin avril, à l'aide du formulaire disponible sur le site d'Ardenne Métropole. Les personnes bénéficiant déjà de ce service n'ont pas besoin de s'inscrire à nouveau.



Affaires scolaires

◆ Une nouvelle présidente pour le syndicat du pôle scolaire

A la suite de la démission de M. Gérard CARBONNEAUX, le syndicat intercommunal du pôle scolaire de Tournes a élu à la présidence Mme Aline HAPLIK, Maire de Tournes,

◆ Inscriptions scolaires 2024-2025

Inscriptions au pôle scolaire de Tournes

Année scolaire 2024-2025 - Enfants nés en 2021.

Les inscriptions auront lieu les :

- lundi 27 mars 2023, de 14h00 à 17h00
- jeudi 30 mars 2023, de 14h00 à 17h00
- lundi 3 avril 2023, de 14h00 à 17h00
- jeudi 6 avril, de 14h00 à 17h00

Les pièces suivantes sont demandées (documents indispensables) :

- livret de famille
- carnet de santé
- justificatif de domicile récent (facture EDF ou avis d'imposition, quittance de loyer) dans une des 5 communes adhérentes au pôle scolaire (Belval, Ham les Moines, Haudrecy, Sury ou Tournes)
- jugement de divorce, le cas échéant (justificatif de la garde).



A noter sur vos agendas

17 mars : date limite pour la réservation des barquettes de fleurs offertes par la commune (coupon réponse à déposer en mairie).

Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES

tél. : 03.24.52.93.04

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- Mardi après-midi : de 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : maire.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr